COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2010

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole

Etaient excusés : BARNEL Annick
PELLISSIER Francis

Ordre du jour : Réunion avec les habitants des Arnauds à propos des Moloks
Projet de réhabilitation de bâtiments aux Perrins
Logement Opac 38 à la cure : proposition de candidatures
Tour de garde des élections régionales des 14 et 21 mars 2010
Informations et questions diverses

Après demande de quelques modifications à apporter au compte-rendu du 17 décembre 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

REUNION AVEC LES HABITANTS DES ARNAUDS A PROPOS DES MOLOKS

Patrick Reynier-Poète rappelle que les habitants des Arnauds ont envoyé un courrier demandant une réunion publique au sujet du ramassage des ordures ménagères et des containers semi-enterrés dans leur hameau.
Il propose de faire une réunion publique adressée, non seulement aux habitants des Arnauds, mais à toute la population. Il y sera présenté l'implantation des moloks, une information sur les coûts des différents ramassages, l'explication sur le choix de ne pas en mettre aux Arnauds…

Denis Pelé indique qu'il est nécessaire de s'assurer qu'il n'y ait aucun réseau enterré sur les emplacements prévus.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer une réunion publique ouverte à toute la population, vendredi 12 mars 2010 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint Jean de Vaulx. L'information sera diffusée sur le blog de la commune et par voie d'affichage. Un courrier spécifique aux habitants des Arnauds leur sera transmis.

PROJET DE REHABILITATION DE BATIMENTS AUX PERRINS

Patrick Reynier-Poète indique au conseil municipal que Monsieur Guillaume Veslin, architecte, a été mandaté par la commune pour faire une étude de projet sur la réhabilitation de bâtiments en logements locatifs aux Perrins.

…/…

M. Veslin a présenté ce qui est possible de faire en terme de logements sur les trois bâtiments. La demande était axée sur de petits logements T2 et T3.
Il a fait deux versions, une avec 2 T2 et 2 T3 et une avec 4 T2 et 1 T3.
Il existe une 3ème possibilité mais non présentée, la création de 3 T3.
Le coût s'élèverait environ entre 400 et 450 000 €.
Pour l'instant, il n'a pas été possible de connaître les montants des subventions pouvant être allouées à ce projet. A priori, le conseil général aurait des aides basées sur 100 à 150 € le m2. Avec le CDRA, il serait possible d'avoir une subvention pour l'acquisition. Mais toutes ces informations sont à vérifier.

Christine Cachet informe que Francis Pellissier a interrogé son père, qui ne souhaite ni vendre ni rénover son bâtiment pour l'instant.

Denis Pelé trouve que les T2 sont très petits.

Patrick Reynier-Poète précise que les logements devraient être de type social et non pas de grand standing.

Jean-Louis Ravanat n'est pas persuadé, qu'en période d'hiver, les gens pourront rentrer leurs voitures dans les box.

Patrick Reynier-Poète indique que ce n'est pas le seul cas ; ailleurs également les particuliers rencontrent des problèmes pour rentrer leurs voitures. Il faudra trouver des parkings, racheter des morceaux de terrains. Il faudrait essayer de voir avec M. Coyret, propriétaire du terrain situé derrière le bâtiment s'il serait vendeur.
Les locations pourraient rapporter à la commune environ 18 000 € par an.
La DDT de Vizille pourra assister la commune dans ce projet. Cela fait partie des missions complémentaires à l'ATESAT pour 5 % en plus du montant initial versé à la DDT.

Jean-Louis Ravanat informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été envoyée par un notaire sur un des bâtiments, ce qui signifie que le propriétaire a trouvé acquéreur. Il faudra voir si la commune use de son droit de préemption. Une décision devra être prise rapidement.

Patrick Reynier-Poète se renseignera auprès du notaire pour connaître les délais de préemption et essaiera également de contacter à nouveau le propriétaire.

LOGEMENT OPAC 38 A LA CURE : PROPOSITION DE CANDIDATURES

Patrick Reynier-Poète rappelle que le logement T3 de la cure se libère et il faut transmettre des dossiers de candidature à l'OPAC. Il y a actuellement 4 dossiers en instance :
Diallo Valérie : seule avec 1 enfant ; est propriétaire (en attente de la vente de sa maison)
Sirop Karine : logée chez un privé
Collet-Beillon Kevin et Sferlazza Aurore (fille de Patricia Blanchemanche) : couple et naissance attendue ; sont locataires à Notre Dame de Vaulx
Trouillon Stéphane : seul avec un 1 enfant périodiquement ; est hébergé par un ami.

Après délibération, le conseil municipal fixe l'ordre de priorité suivant :
Trouillon Stéphane, Collet-Beillon Kevin et Sferlazza Aurore, Diallo Valérie et Sirop Karine.
Les dossiers seront transmis à l'Opac qui choisira le locataire.

…/…

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010

Patrick Reynier-Poète informe le conseil municipal que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010 (en cas de 2ème tour). Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Il faut fixer les tours de garde.

Après délibération, le conseil municipal fixe le tour de garde (identique pour les deux dimanches) comme suit (avec possibilité de changer pour les absents) :

HORAIRES	CONSEILLERS
08h00-10h00	Christine Cachet Caroline Perrin
10h00-12h00	Denis Pelé Jean-Louis Ravanat
12h00-14h00	Carole Ravanat Philippe Mère
14h00-16h00	Annick Barnel Francis Pellissier
16h00-18h00	Thierry Cassagne Jean-Luc Ravanat

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Club de tir

Patrick Reynier-Poète fait part de la demande du Président du club de tir sur la possibilité d'ouvrir le dimanche après-midi une à deux fois par mois. Le club est victime de son succès et n'a pas assez de plages horaires.

Christine Cachet et **Denis Pelé** trouvent que les tirs s'entendent beaucoup aux Prats.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'ouverture du club de tir, un dimanche par mois (toujours le même dimanche).

Tirage des rois

Patrick Reynier-Poète informe que le traditionnel tirage des rois pour les anciens aura lieu le samedi 23 janvier 2010 à la salle de fêtes de Notre Dame de Vaulx à 14 h 30.

Jean-Louis Ravanat trouve que l'invitation est un peu tardive.

Site internet de la communauté de communes

Christine Cachet rappelle que la communauté de communes va mettre en place son site internet avec en lien la possibilité d'accéder aux sites des communes adhérentes par le biais d'une photo. La commission "informations" propose les deux photos des bassins (les Arnauds et les Pellissiers).

Patrick Reynier-Poète trouve dommage de ne pas voir le village.

…/…

Jean-Luc Ravanat précise que la photo pourra par la suite être changée.

Réunion avec la DDT, service de la police de l'eau

Patrick Reynier-Poète informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec M. Nicot, le service de la police de l'eau de la DDT et le service de l'eau du conseil général, au sujet des travaux de construction des stations d'épuration.

Jean-Luc Ravanat fait part du compte-rendu. Un tour d'horizon de la commune a été fait sur les stations existantes et les projets futurs. Il va falloir faire intervenir un hydrogéologue agréé. C'est obligatoire et rien ne peut être fait avant d'avoir l'aval de la police de l'eau.
Vincent Bouvard du service eau du conseil général avait essayé de faire des analyses en sortie de station et n'a jamais pu car il n'y avait pas de rejet. Pour les nouvelles stations, il faudra prévoir des installations pour faire des bilans et mettre des débitmètres.

Patrick Reynier-Poète précise que s'il obtient des informations satisfaisantes sur le financement, les appels d'offres pourront être lancés avant d'avoir l'accord de la police de l'eau. Pour l'instant, le conseil général ne donne toujours pas d'informations sur les subventions.

Urbanisme

Jean-Louis Ravanat informe le conseil du dépôt de deux dossiers de déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Rencontre avec M. Philippe Faure

Patrick Reynier-Poète fait part du compte-rendu de la rencontre avec M. Philippe Faure, responsable du centre d'action territoriale de la DDT de Vizille (ex DDE). Il propose de réaliser un diagnostic des ouvrages d'art de la commune (notamment les murs) et du bâtiment mairie-école (énergétique, vétusté…). Il va également regarder le tableau de la voirie communale.

Sivom du Pays de Vaulx

Philippe Mère indique que le Sivom se réunit le 28 janvier prochain. Le principal sujet abordé sera la préparation du budget avec les propositions d'achats de matériels par les deux communes (il y a déjà la balayeuse de prévue), les salaires des agents (primes, avancements d'échelon et de grades). Les agents ont été reçus en entretien individuel fin décembre 2009 et la commission "employés" se réunira la veille.
Une proposition de contrat de maintenance pour la station de pompage de Fontaine Pelouze sera présentée.

Thierry Cassagne fait remarquer une nouvelle fois que la fraise à neige n'a toujours pas été achetée alors que la décision de son acquisition a bien été prise. C'est la dernière fois qu'il en reparle.

Patrick Reynier-Poète remet en garde sur l'utilisation de la fraise à neige ; qui va la passer ? Il faut passer la fraise lorsque la neige n'est pas tassée.

Christine Cachet précise qu'une décision d'achat a été prise, il faut donc la respecter. Elle constate qu'il faudrait donc deux employés communaux.

Patrick Reynier-Poète répond que la nécessité d'un deuxième employé n'est vraie que pour quelques jours par an.

…/…

Denis Pelé demande si la neige sur les parkings pourrait être poussée ?

Patrick Reynier-Poète répond que même s'il n'y a qu'une seule voiture garée, il est difficile de déneiger.

Divers

Denis Pelé signale qu'il s'est rendu à la réunion proposée par la sénatrice Annie David où ont été abordés les sujets de la suppression de la taxe professionnelle, la réforme des conseils généraux et régionaux.

Thierry Cassagne demande si le regard chez M. Cluzel au Pontet a été remis en place.

Christine Cachet indique que la mutuelle des sapeurs pompiers de Saint Jean propose d'offrir les livrets sur la formation aux premiers secours aux personnes qui ont suivi cette formation.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.